Maître d'ouvrage

MARSEILLE SOLEIL SAS
71 Traverse de la Michèle
13015 MARSEILLE

Architecte

Raphaël SOUCARET
46 chemin de la Vérane
13880 VELAUX
Tél 04 13 05 98 02

Bureau d'étude

TYSILIO
ZA Agavon - Synergiparc Porte 14
1 avenue jean jaurès
13170 Les Pennes Mirabeau - France

PROJET D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Lieu dit ISDI DU PLATEAU DE LA MURE
13000 MARSEILLE

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC_000 Page de garde - sommaire
PC_00-1 Plan repérage 1/2000
PC_01-1 Plan de situation 1/30000
PC_01-2 Plan de situation photo aérienne et cadastre 1/3000
PC_01-3 Extrait Cadastral état des lieux et limite de propriété 1/2000
PC_01-4 Extrait du plan géomètre 1/1500
PC_02-1 Limite de propriété et cotes altimétriques générale 1/1500
PC_02-2 Plan masse projet vue d'ensemble 1/1500
PC_02-3 Plan masse vue partie A 1/500
PC_02-4 Plan masse vue partie B 1/500
PC_02-5 Plan masse vue partie C 1/500
PC_02-6 Plan masse vue partie D 1/500
PC_03-0 Coupes 1-1 et 2-2 existant et projet 1/1500
PC_03-1 Coupes 3-3 et 4-4 existant et projet 1/1500
PC_03-2 Coupe de principe sur les voies au 1/20
PC_04-1 Notice explicative terrain et abords
PC_04-2 Notice explicative terrain et abords
PC_04-3 Notice explicative terrain et abords
PC_05-1 Poste de transformation 1/100
PC_05-2 Structure support 1/100 et 1/50
PC_05-3 Elévation des mats 1/20
PC_06-07-1 Photographie- insertion
PC_06-07-2 Photographie- insertion
PC_06-07-3 Photographie- insertion
PC_08-1 Photographie- environnement lointain
PC_11 Attestation environnementale
PC_12 Attestation de respect des règles parasismiques et paracycloniques
PC_13 Attestation de respect des règles PPRI (Incendie)

Architecture Design Urbanisme
Raphaël SOUCARET
Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12
rsoucaret@yahoo.fr www.soucaret-architecte.fr
46 chemin de la Vérane 13880 Velaux

M.Ouv: MARSEILLE SOLEIL SAS
71 Traverse de la Michèle
13015 MARSEILLE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
Lieu dit: ISDI DU PLATEAU DE LA MURE
13015 MARSEILLE

VISA

SOUCARET RAPHAËL Architecte DPLG

PLAN DE REPERAGE
Photo Aérienne @google
Ech 1/2000

PHASE PC
DATE: 14/01/2020

PC-00-1

Architecture Design Urbanisme
Raphaël SOUCARET
Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12
rsoucaret@yahoo.fr www.soucaret-architecte.fr
46 chemin de la Vérane 13880 Velaux

M.Ouv: MARSEILLE SOLEIL SAS
71 Traverse de la Michèle
13015 MARSEILLE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
Lieu dit: ISDI DU PLATEAU DE LA MURE
13015 MARSEILLE

VISA

SOUCARET RAPHAËL Architecte DPLG

PLAN DE SITUATION
EXTRAIT de la Carte IGN
Ech: 1/30 000

PHASE PC
DATE: 14/01/2020

PC-01-1

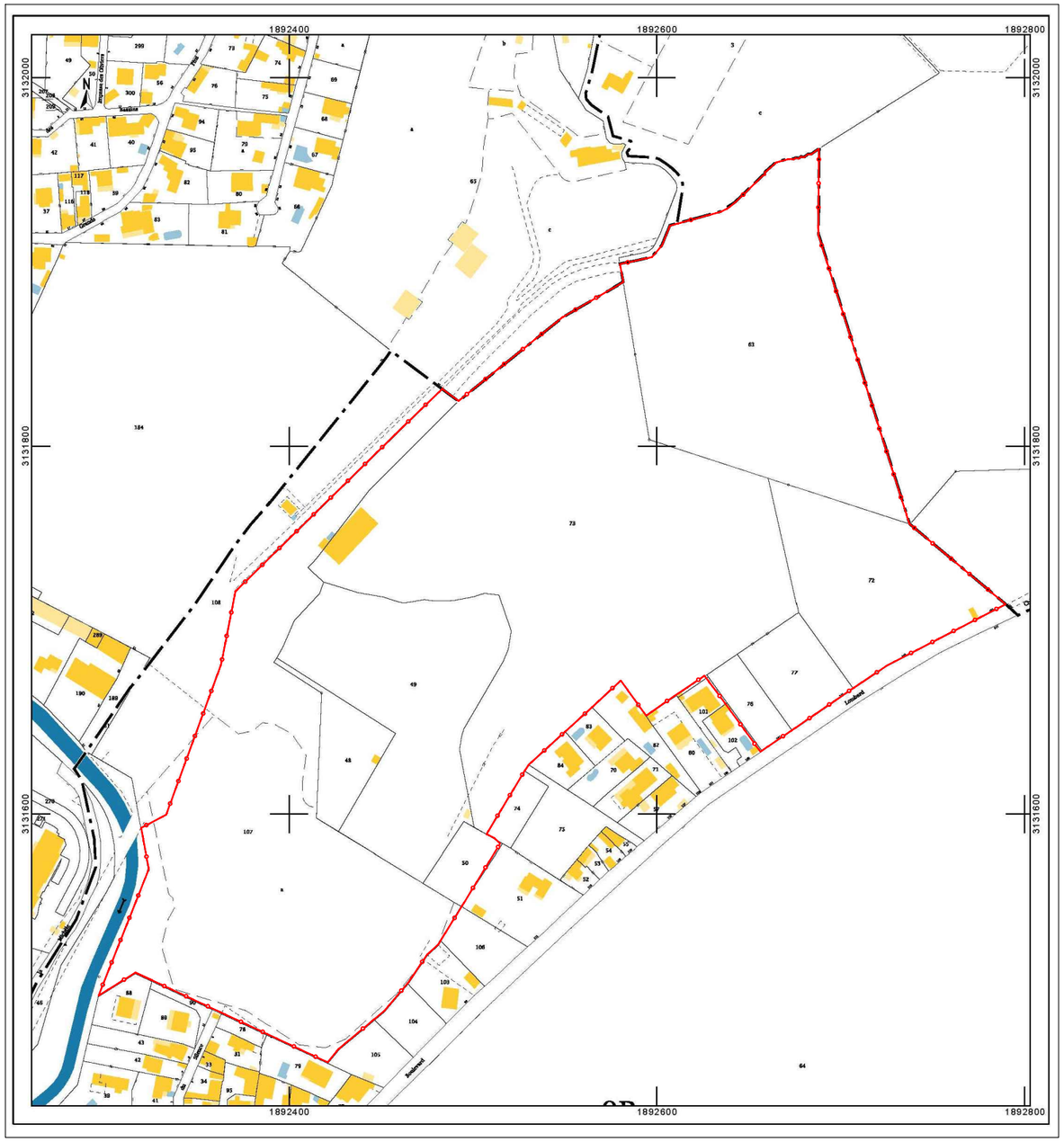

Photographie Aérienne (Géoportail)

Parcelles cadastrales

nord

0 50 250 m

Architecture Design Urbanisme
Raphaël SOUCARET
Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12
rsoucaret@yahoo.fr www.soucaret-architecte.fr
46 chemin de la Vérane 13880 Velaux

M.Ouv: MARSEILLE SOLEIL SAS
71 Traverse de la Michèle
13015 MARSEILLE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
Lieu dit: ISDI DU PLATEAU DE LA MURE
13015 MARSEILLE

VISA

SOUCARET RAPHAEL Architecte DPLG

PLAN DE SITUATION
Photo Aérienne et cadastre
Ech: 1/3000

PHASE PC
DATE: 14/01/2020

PC-01-2

EXTRAIT CADASTRAL

TERRE VEGETALE Mars 2012
TERRE VEGETALE Décembre 2015
Plateforme Amiantée
Plateforme fraction soluble

0 25 100 m

nord

Architecture Design Urbanisme
Raphaël SOUCARET
Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12
rsoucaret@yahoo.fr www.soucaret-architecte.fr
46 chemin de la Vérane 13880 Velaux

M.Ouv: MARSEILLE SOLEIL SAS
71 Traverse de la Michèle
13015 MARSEILLE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
Lieu dit: ISDI DU PLATEAU DE LA MURE
13015 MARSEILLE

VISA

SOUCARET RAPHAEL Architecte DPLG

ETAT DES LIEUX - REPERAGE
LIMITE CADASTRALE
Ech: 1/2000

PHASE PC
DATE: 14/01/2020

PC-01-3

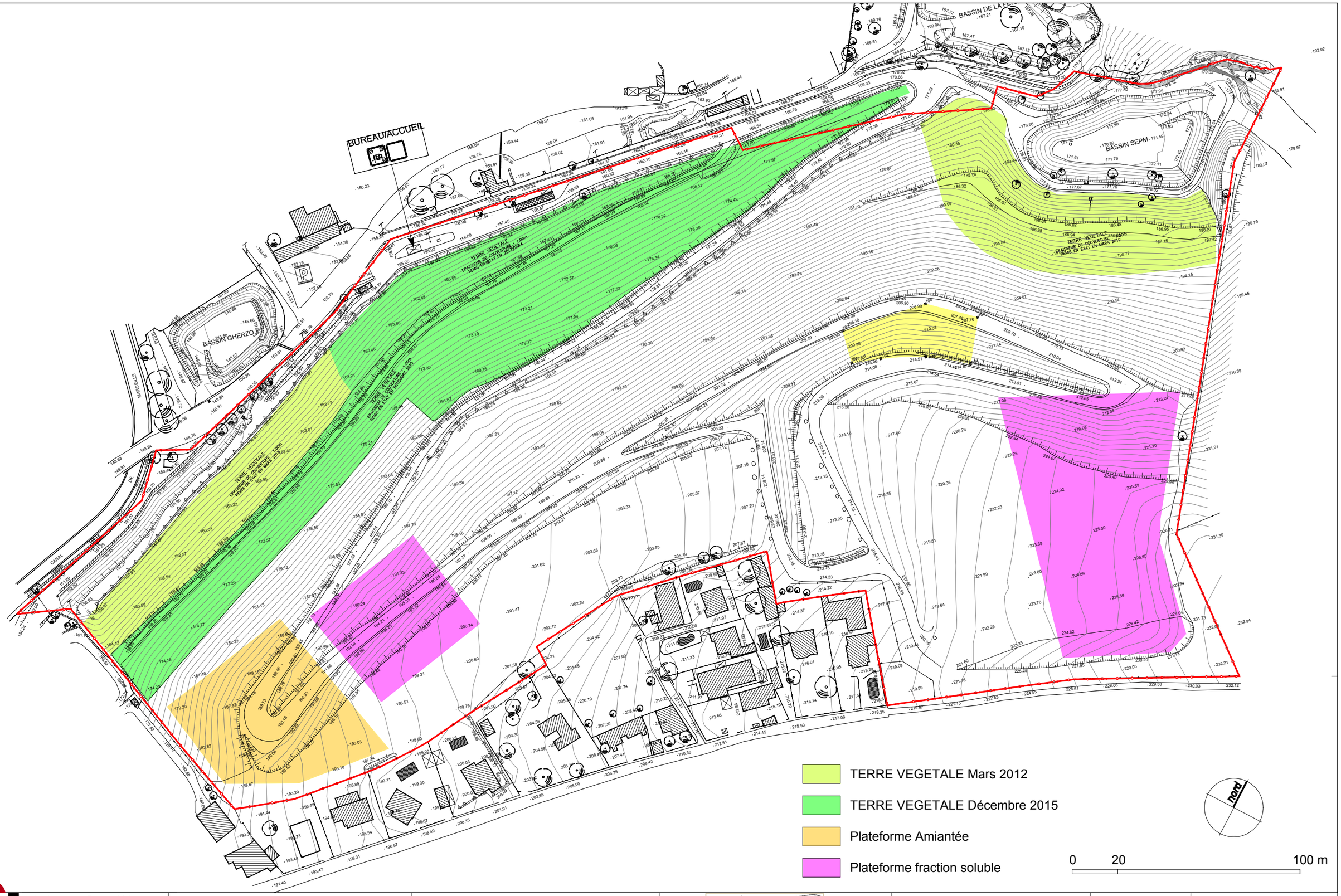

Architecture Design Urbanisme
Raphaël SOUCARET
Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12
rsoucaret@yahoo.fr www.soucaret-architecte.fr
46 chemin de la Vérane 13880 Velaux

M.Ouv: MARSEILLE SOLEIL SAS
71 Traverse de la Michèle
13015 MARSEILLE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
Lieu dit: ISDI DU PLATEAU DE LA MURE
13015 MARSEILLE

VISA

SOUCARET RAPHAEL Architecte DPLG

ETAT DES LIEUX

EXTRAIT DU PLAN GEOMETRE

Ech: 1/1500

PHASE PC

DATE: 14/01/2020

PC-01-4

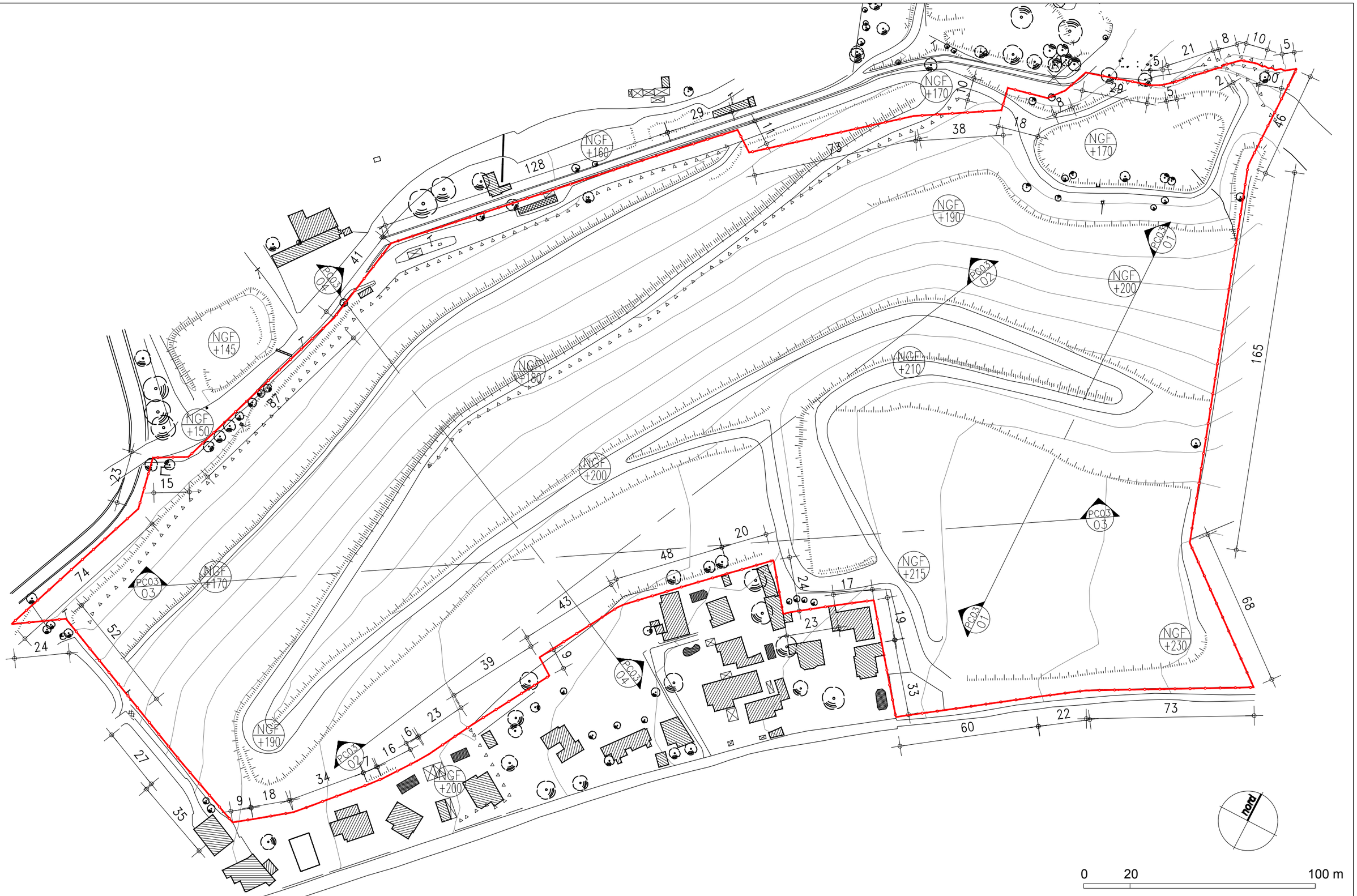

Architecture Design Urbanisme
Raphaël SOUCARET
Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12
rsoucaret@yahoo.fr www.soucaret-architecte.fr
46 chemin de la Vérane 13880 Velaux

M.Ouv: MARSEILLE SOLEIL SAS
71 Traverse de la Michèle
13015 MARSEILLE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
Lieu dit: ISDI DU PLATEAU DE LA MURE
13015 MARSEILLE

VISA

SOUCARET RAPHAEL Architecte DPLG

ETAT DES LIEUX
EXTRAIT GEOMETRE
ECH: 1/1500

PHASE PC
DATE: 14/01/2020

PC-02-1

- Base vie 300 m²
- Piste d'accès existante renforcée
- Piste d'accès à créer
- Poste de raccordement
- Mur pour circulation de l'eau
- Voies de circulation de l'eau
- Grilles passage de l'eau
- Voies de circulation de l'eau existante
- Câble HT enterré
- Limite de propriété

- Piste d'accès existante à renforcer
- Zone d'implantation de modules photovoltaïques
- Postes de transformation
- Ecart à avoir par rapport aux espèces protégées
- Présence d'espèces protégées
- Position des fleurs à protéger

- Portail et voie accès pompiers existants
- Local technique
- Borne incendie, cercle 100+200m

BASSIN DE LA MURE

BASSIN SEPM

BASSIN GHERZO

PC03 01

PC03 02

PC03 03

PC03 04

TERRE VEGETALE Mars 2012

TERRE VEGETALE Décembre 2015

Plateforme Amiantée

Plateforme fraction soluble

100

200

nord

0 20 100 m

Architecture Design Urbanisme
Raphaël SOUCARET
Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12
rsoucaret@yahoo.fr www.soucaret-architecte.fr
46 chemin de la Vérane 13880 Velaux

M.Ouv: MARSEILLE SOLEIL SAS
71 Traverse de la Michèle
13015 MARSEILLE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
Lieu dit: ISDI PLATEAU DE LA MURE
13015 MARSEILLE

VISA

SOUCARET RAPHAEL Architecte DPLG

PROJET-PLAN DE MASSE
VUE D'ENSEMBLE
Ech: 1/1500

PHASE PC
DATE: 14/01/2020

PC-02-2

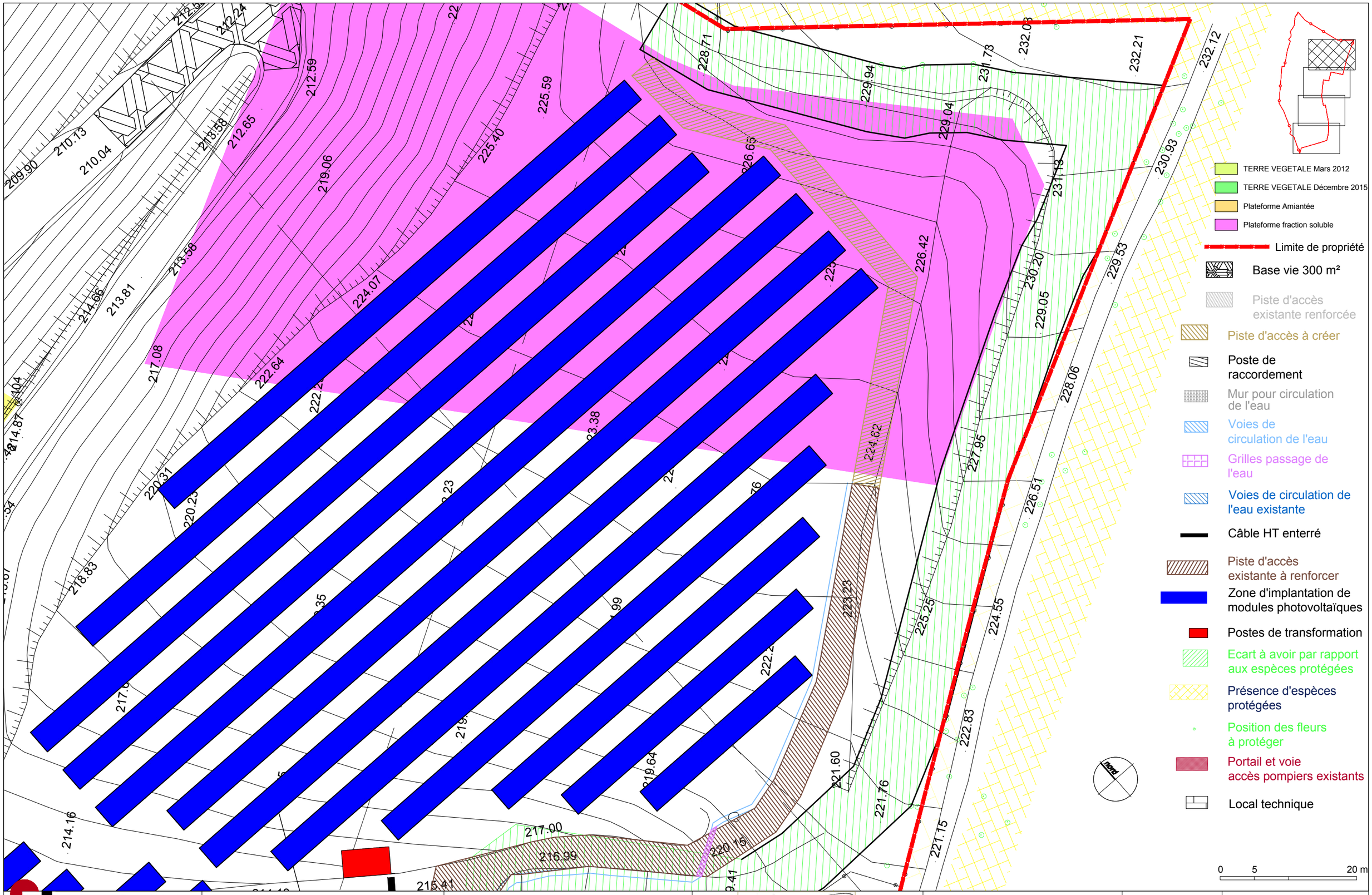

Architecture Design Urbanisme
Raphaël SOUCARET
Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12
rsoucaret@yahoo.fr www.soucaret-architecte.fr
46 chemin de la Vérane 13880 Velaux

M.Ouv: MARSEILLE SOLEIL SAS
71 Traverse de la Michèle
13015 MARSEILLE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
Lieu dit: ISDI DU PLATEAU DE LA MURE
13015 MARSEILLE

VISA

SOUCARET RAPHAEL Architecte DPLG

PROJET-PLAN DE MASSE
VUE PARTIE A
Ech: 1/500

PHASE PC
DATE: 14/01/2020

PC-02-3

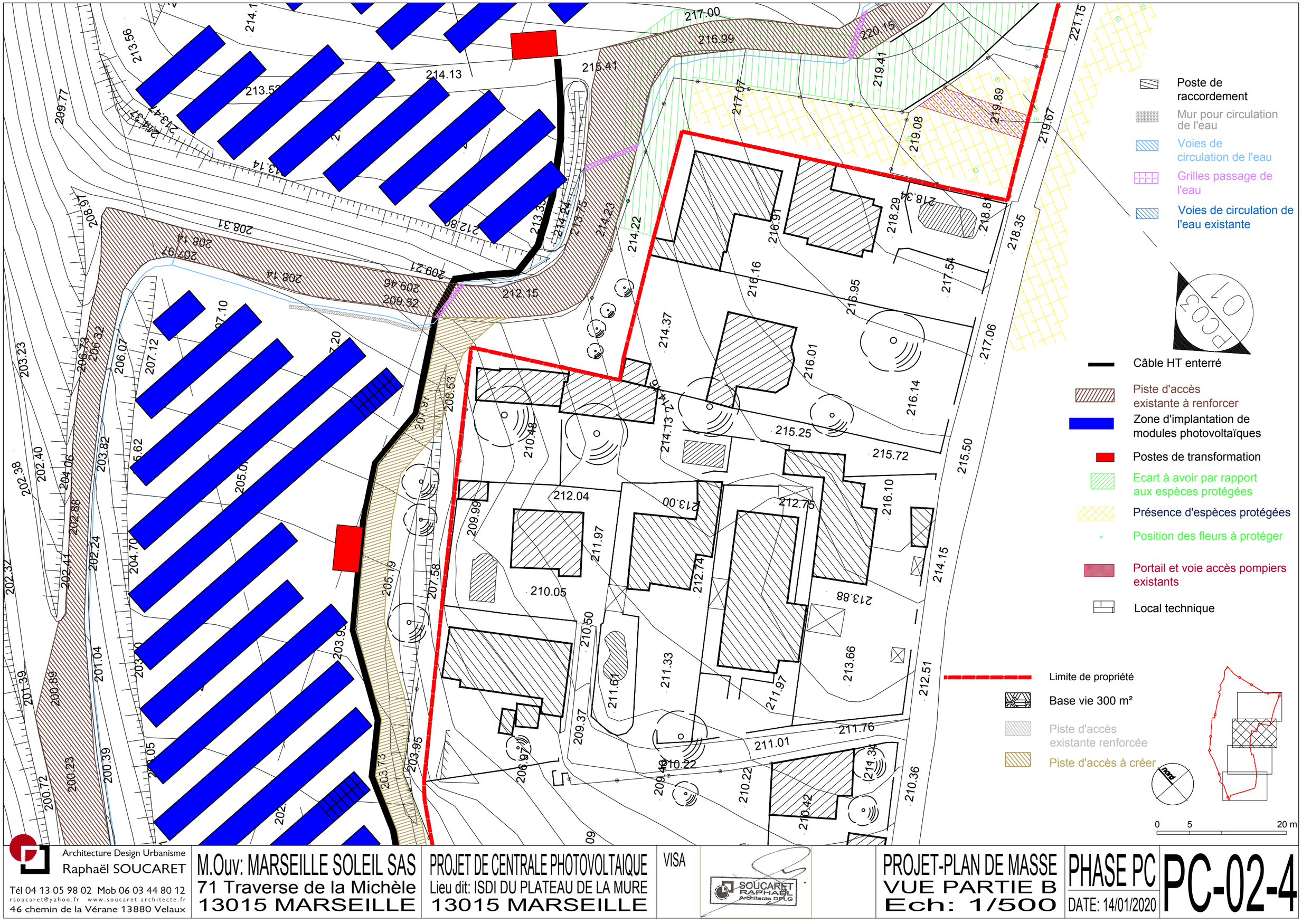

Architecture Design Urbanisme
Raphaël SOUCARET
Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12
rsoucaret@yahoo.fr www.soucaret-architecte.fr
46 chemin de la Vérane 13880 Velaux

M.Ouv: MARSEILLE SOLEIL SAS
71 Traverse de la Michèle
13015 MARSEILLE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
Lieu dit: ISDI DU PLATEAU DE LA MURE
13015 MARSEILLE

VISA

SOUCARET RAPHAEL Architecte DPLG

PROJET-PLAN DE MASSE
VUE PARTIE B
Ech: 1/500

PHASE PC
DATE: 14/01/2020

PC-02-4

Limite de propriété

Base vie 300 m²

Piste d'accès existante renforcée

Piste d'accès à créer

Poste de raccordement

Mur pour circulation de l'eau

Voies de circulation de l'eau

Grilles passage de l'eau

Voies de circulation de l'eau existante

Câble HT enterré

Piste d'accès existante à renforcer

Zone d'implantation de modules photovoltaïques

Postes de transformation

Ecart à avoir par rapport aux espèces protégées

Présence d'espèces protégées

Position des fleurs à protéger

Portail et voie accès pompiers existants

Local technique

TERRE VEGETALE Mars 2012

TERRE VEGETALE Décembre 2015

Plateforme Amiantée

Plateforme fraction soluble

nord

0 5 20 m

Architecture Design Urbanisme
Raphaël SOUCARET
Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12
rsoucaret@yahoo.fr www.soucaret-architecte.fr
46 chemin de la Vérane 13880 Velaux

M.Ouv: MARSEILLE SOLEIL SAS
71 Traverse de la Michèle
13015 MARSEILLE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
Lieu dit: ISDI DU PLATEAU DE LA MURE
13015 MARSEILLE

VISA

SOUCARET RAPHAEL Architecte DPLG

PROJET-PLAN DE MASSE
VUE PARTIE C
Ech: 1/500

PHASE PC
DATE: 14/01/2020

PC-02-5

Limite de propriété

Base vie 300 m²

Piste d'accès existante renforcée

Piste d'accès à créer

Poste de raccordement

Mur pour circulation de l'eau

Voies de circulation de l'eau

Grilles passage de l'eau

Voies de circulation de l'eau existante

Câble HT enterré

Piste d'accès existante à renforcer

Zone d'implantation de modules photovoltaïques

Postes de transformation

Ecart à avoir par rapport aux espèces protégées

Présence d'espèces protégées

Position des fleurs à protéger

Portail et voie accès pompiers existants

Local technique

TERRE VEGETALE Mars 2012

TERRE VEGETALE Décembre 2015

Plateforme Amiantée

Plateforme fraction soluble

0 5 20 m

Architecture Design Urbanisme
Raphaël SOUCARET
Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12
rsoucaret@yahoo.fr www.soucaret-architecte.fr
46 chemin de la Vérane 13880 Velaux

M.Ouv: MARSEILLE SOLEIL SAS
71 Traverse de la Michèle
13015 MARSEILLE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
Lieu dit: ISDI DU PLATEAU DE LA MURE
13015 MARSEILLE

VISA

SOUCARET RAPHAEL Architecte DPLG

PROJET-PLAN DE MASSE
VUE PARTIE D
Ech: 1/500

PHASE PC
DATE: 14/01/2020

PC-02-6

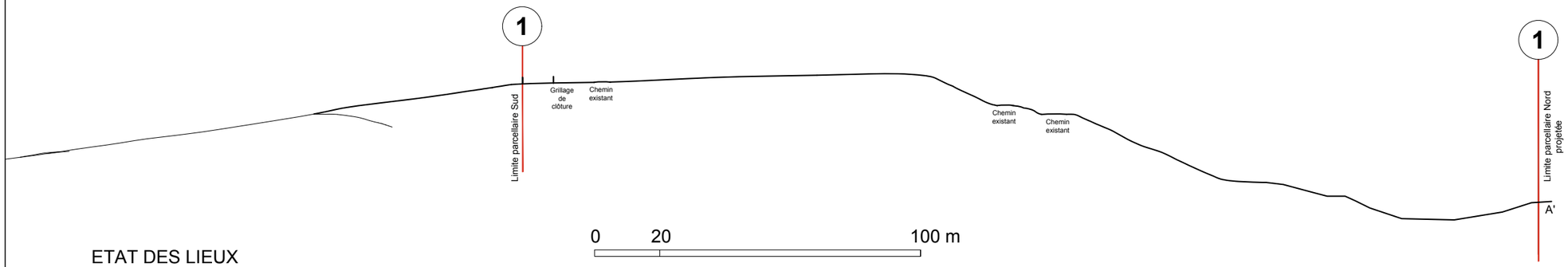

ETAT DES LIEUX

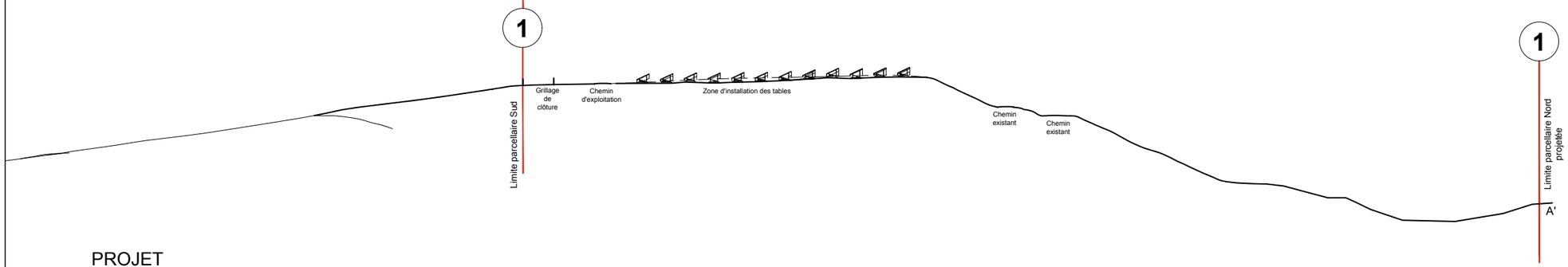

PROJET

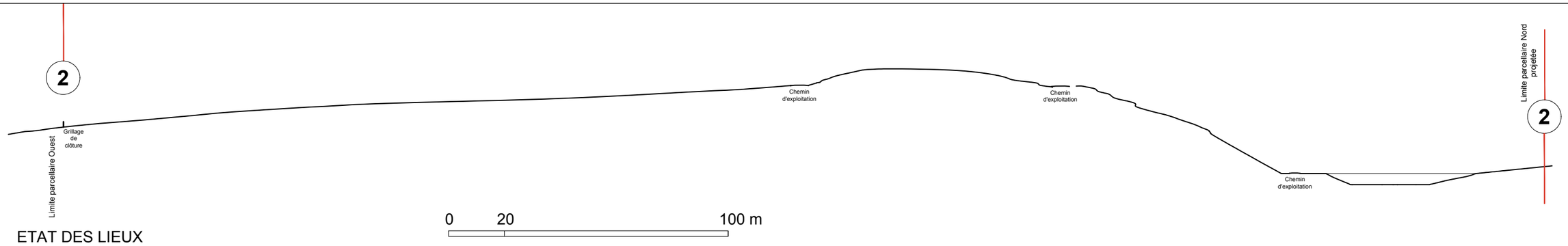

ETAT DES LIEUX

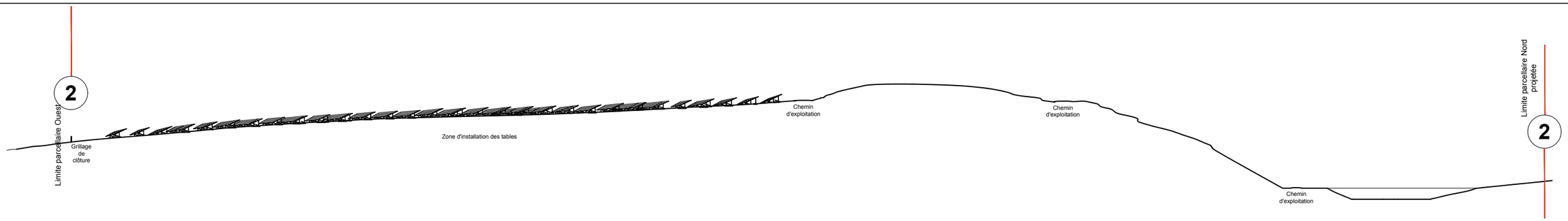

PROJET

Architecture Design Urbanisme
Raphaël SOUCARET
Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12
rsoucaret@yahoo.fr www.soucaret-architecte.fr
46 chemin de la Vérane 13880 Velaux

M.Ouv: MARSEILLE SOLEIL SAS
71 Traverse de la Michèle
13015 MARSEILLE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
Lieu dit: ISDI DU PLATEAU DE LA MURE
13015 MARSEILLE

VISA

SOUCARET RAPHAËL Architecte DPLG

COUPES 1-1 ET 2-2
EXISTANT ET PROJET
Echelle: 1/1500

PHASE PC
DATE: 14/01/2020

PC-03-0

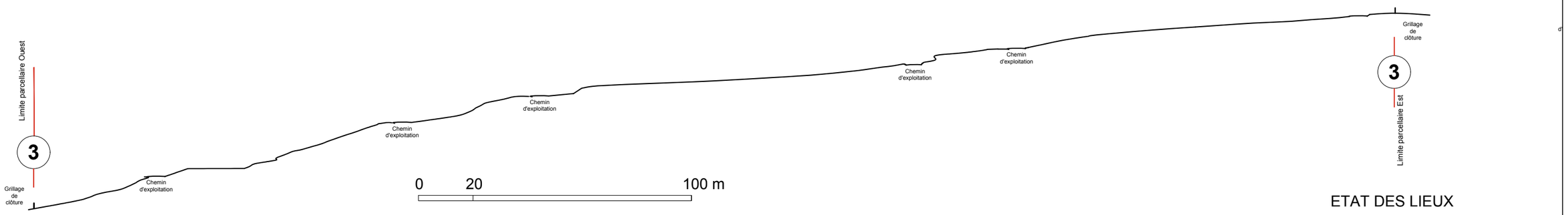

ETAT DES LIEUX

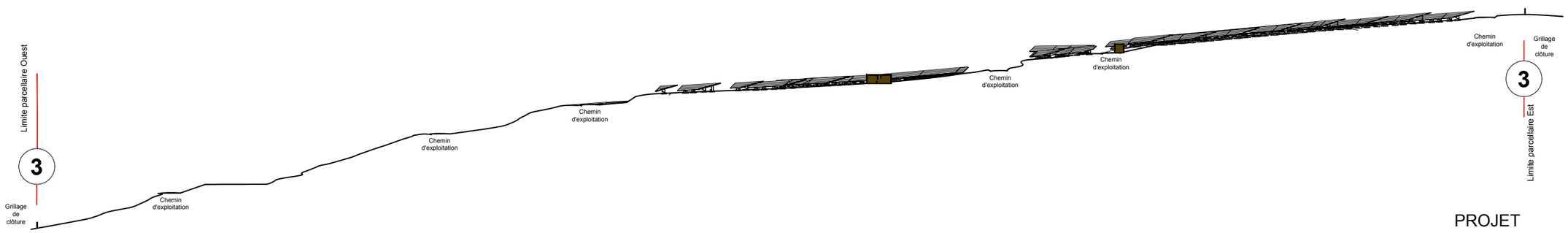

PROJET

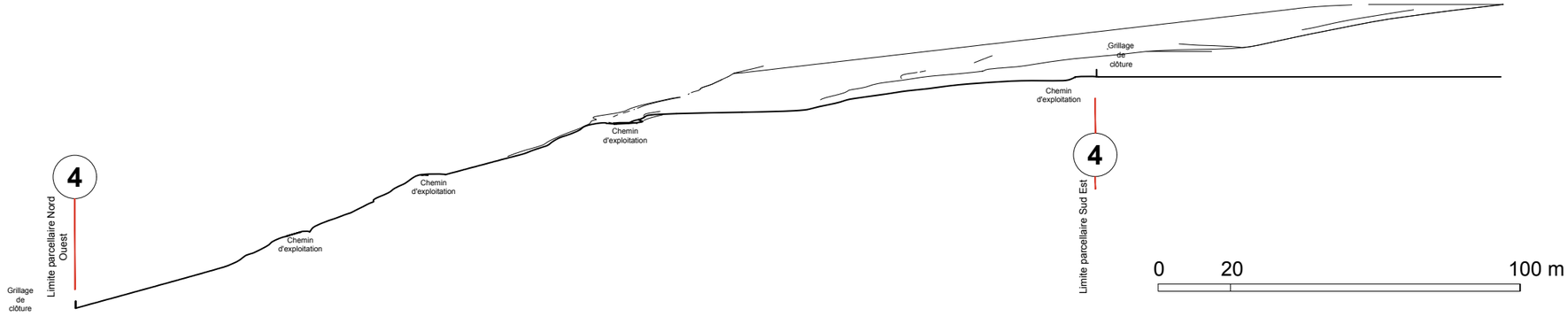

ETAT DES LIEUX

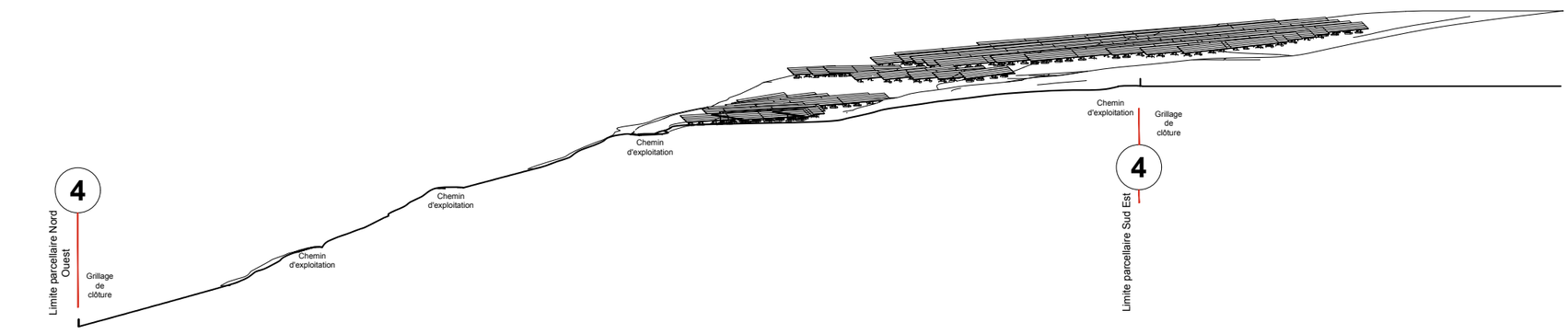

PROJET

Architecture Design Urbanisme
Raphaël SOUCARET
Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12
rsoucaret@yahoo.fr www.soucaret-architecte.fr
46 chemin de la Vérane 13880 Velaux

M.Ouv: MARSEILLE SOLEIL SAS
71 Traverse de la Michèle
13015 MARSEILLE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
Lieu dit: ISDI DU PLATEAU DE LA MURE
13015 MARSEILLE

VISA

SOUCARET RAPHAEL Architecte DPLG

COUPES 3-3 ET 4-4
EXISTANT ET PROJET
Echelle: 1/1500

PHASE PC
DATE: 14/01/2020

PC-03-1

COUPE DE PRINCIPE SUR LES VOIE D'EXPLOITATION

Un caniveau latéral en béton extrudé et coulé en place pour étanchéifier les eau de ruissellement au droit des zones à risques.

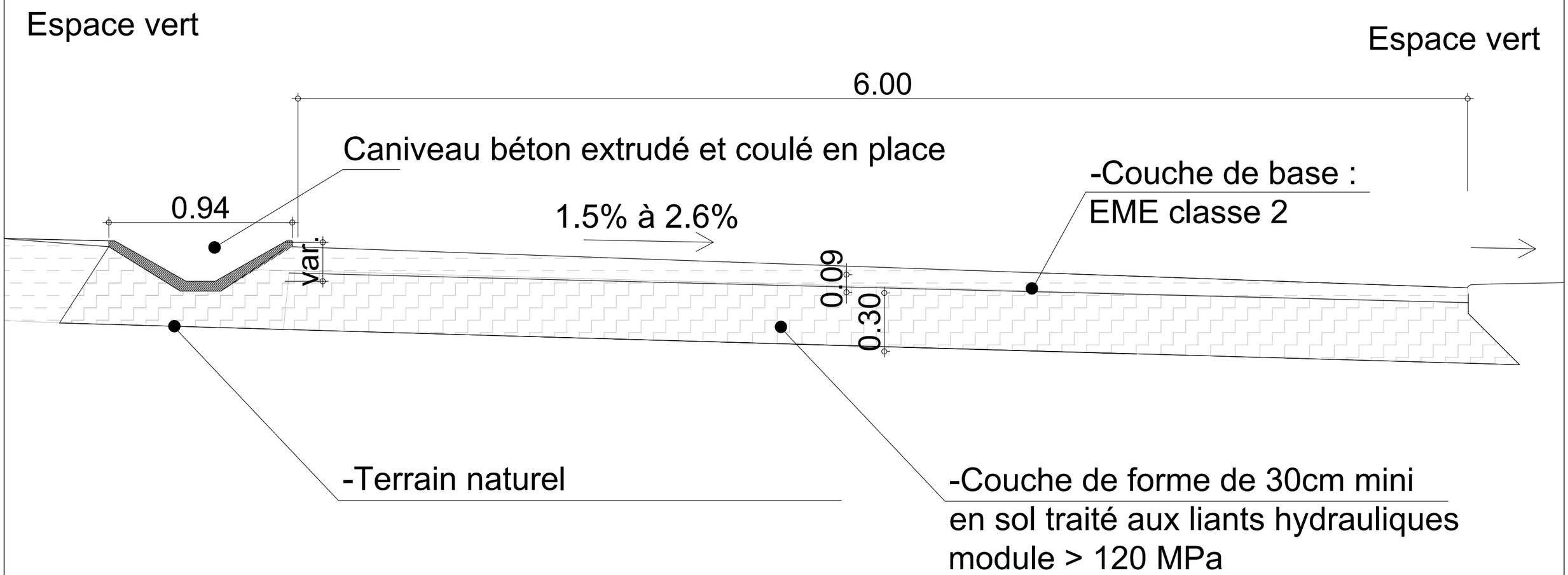

Architecture Design Urbanisme
Raphaël SOUCARET
Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12
rsoucaret@yahoo.fr www.soucaret-architecte.fr
46 chemin de la Vérane 13880 Velaux

M.Ouv: MARSEILLE SOLEIL SAS
71 Traverse de la Michèle
13015 MARSEILLE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
Lieu dit: ISDI DU PLATEAU DE LA MURE
13015 MARSEILLE

VISA

SOUCARET RAPHAEL Architecte DPLG

COUPE DETAIL
PRINCIPE DE CANIVEAU
Echelle: 1/20

PHASE PC
DATE: 14/01/2020

PC-03-2

Description du terrain

Le terrain d'implantation de la Centrale Photovoltaïque du plateau de la Mûre est un ensemble de parcelles propriétés de la SARL La Michèle totalisant 10,2 ha dans le 15ème arrondissement de Marseille. Il est situé sur les hauteurs du quartier des Aygalades.
L'environnement proche est composé du Vallon de la Mûre au nord et à l'est et des habitations du quartier des Aygalades au sud et à l'ouest.
L'environnement immédiat est constitué du plateau de la Mûre au nord-est, des habitations entre le terrain et le Boulevard Lombard au sud et à l'est, d'une unité de production de matériaux de construction à l'ouest.

Etat initial du terrain

Les parcelles concernées par le projet sont situées sur l'ancienne Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) du plateau de la Mûre. Le sommet du terrain où s'implantera la centrale est dans l'état actuel n'est pas arboré.

Il est à noter la présence de plateformes pour fractions solubles et une ancienne plateforme amiante lié dans les parcelles où des modules photovoltaïques devraient être implantés.

Les parcelles cadastrales du projet concernées par ces plateformes sont :
- B 63
- B 72
- B 73

B 107 et B 49

-

Nous savons également que certaines zones le long desquelles la centrale photovoltaïque projetée sera construite se situe dans une zone à enjeux environnementaux. Une Etude d'Impact a été réalisée sur le site révélant la présence d'oiseaux et de plantes ayant un enjeu environnemental au nord-est du terrain, le long de la clôture. Ces zones ont été prises en compte dans la conception de la centrale photovoltaïque et feront l'objet d'une attention particulière lors des travaux de construction et pendant toute la durée d'exploitation de la centrale.

Le site n'est pas dans le périmètre d'un site inscrit ou classé.

Prise en compte des contraintes liées à la zone d'implantation

Lors de la conception de la centrale photovoltaïque, nous avons pris en compte les différentes contraintes liées à l'environnement du projet :

1. Gestion des eaux pluviales :

Un réseau de drainage est prévu pour la gestion des eaux pluviales du site. Il est envisagé de créer un fossé le long de la piste d'accès canalisant les eaux de pluie suivant leur parcours naturel actuel. En accord avec la préconisation de l'hydrogéologue, il est également envisagé un mur guidant les eaux de pluie sur la partie où l'eau est susceptible de sortir du fossé à cause de l'accélération du ruissellement générée par la pente du terrain et du changement de direction de l'axe du fossé. A priori, ce mur serait constitué de parpaing ferraillé avec une hauteur maximum de 60cm par rapport au sol. Les caractéristiques précises du mur seront déterminées à la suite d'une étude de sol permettant à un géotechnicien de dimensionner précisément l'ouvrage. Ces études seront menées avant la phase de travaux du projet.

2. Plateformes pour fractions solubles et amiante liée

Les structures supports de modules photovoltaïques seront ancrées sur des longrines béton à minima dans les zones concernées pour limiter les intéractions avec le sous-sol.

Architecture Design Urbanisme
Raphaël SOUCARET
Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12
rsoucaret@yahoo.fr www.soucaret-architecte.fr
46 chemin de la Vérane 13880 Velaux

3. Impact environnemental

Le projet a été développé et adapté dans la logique de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) en adéquation avec les impacts identifiés par l'étude d'impact environnementale réalisée par le bureau d'étude MTDA.

Présentation du projet

Le projet consiste à implanter des structures porteuses de panneaux solaires, dont l'arase supérieure est à 3 mètres de haut, disposées en rangées parallèles axées Est-Ouest. Ces rangées de panneaux solaires seront séparées par un interligne de 3,5m.

Les travaux à réaliser seront d'une ampleur modérée et d'une durée d'environ 6 semaines. Ils n'affecteront que superficiellement les lieux :

- Débroussaillage du terrain et création du système de canalisation des eaux pluviales
- Mise en place de 4 256 panneaux solaires représentant une surface au sol de 0 ha 82 a 32 ca (projection d'une surface de 0 ha 90 a 81 ca inclinée à 25 degrés), fixés sur environ 1 220 pieux métalliques, simplement battus dans le sol ou ancrés sur des plots type longrine béton dans les plateformes à enjeux si nécessaire ;
- Pose d'un Poste De Livraison (PDL) de 28 m², de 2 autres bâtiments dits « poste onduleurs/poste de transformation » d'une surface unitaire de 28 m² abritant les onduleurs et les transformateurs électriques et d'un local technique de surface unitaire de 28m².

  Soit un total de 112m² de surface de plancher
- Renforcement d'une piste de circulation existante et création de deux pistes stabilisée dans la centrale photovoltaïque de 5m de large en matériaux perméables type remblai concassé.

Les postes onduleurs/transformation seront de faible hauteur (3,2 m) et disposés à le long de la piste d'exploitation de la centrale.

Les structures porteuses de modules photovoltaïques sont conçues de sorte que les panneaux solaires, une fois montés, sont espacés d'environ 20mm ce qui limite le phénomène d'érosion en bas de table créé par l'écoulement de l'eau sur les modules.

Accès

L'accès au site se fera par 2 portails (1 au nord et 1 à l'est de la centrale).
Depuis le nord par la Traverse de la Michèle et à l'est par le Boulevard Lombard.

Dispositif de sécurité

Une borne dédiée à la défense incendie existante est située à l'extérieur du site d'implantation le long du Boulevard Lombard pour la centrale et ses alentours. L'accès à la borne incendie est garanti puisqu'elle est installée sur la voie publique.

La clôture du site n'autorisera l'accès qu'aux seules personnes habilitées. Une signalétique appropriée signalera les 2 sources de tension (réseau EDF et panneaux photovoltaïques) et identifiera chaque organe de la centrale ainsi que tous les équipements réglementaires de sécurité, le tout conformément aux normes applicables (extincteur approprié, dispositifs de coupure électrique, affichage aux couleurs réglementaires, etc…).

Enfin un plan d'organisation interne définira la conduite à tenir dans les cas de risques identifiés.

La Centrale Photovoltaïque du plateau de la Mûre, qui sera raccordée au réseau public, est par nature un service d'intérêt collectif. Elle aura une puissance de 1,85 MWc environ et aura une production équivalente à la consommation d'environ 700 ménages (sur la base de la consommation moyenne de 4200kWh/an par foyer).

-

Architecture Design Urbanisme
Raphaël SOUCARET
Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12
rsoucaret@yahoo.fr www.soucaret-architecte.fr
46 chemin de la Vérane 13880 Velaux

M.Ouv: MARSEILLE SOLEIL SAS
71 Traverse de la Michèle
13015 MARSEILLE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
Lieu dit: ISDI DU PLATEAU DE LA MURE
13015 MARSEILLE

VISA

SOUCARET RAPHAEL Architecte DPLG

NOTICE EXPLICATIVE
TERRAIN ET ABORDS
PROJET

PHASE PC
DATE: 14/01/2020

PC-04-2

Le terrain est bordé

A l'Est :
- Des habitations entre le terrain et le Boulevard Lombard et le Vallon de la Mûre.

A l'Ouest :
- L'unité de production de matériaux de construction.

Au Nord :
- Le plateau de la Mûre.

Au Sud :
- Des habitations du quartier des Aygalades.

Insertion dans le site

Le centrale solaire projetée sera visible depuis le Boulevard des Grands Pins à l'ouest. Des essences d'arbres et végétation locales et adaptées au climat ont été plantées au nord et à l'ouest dans la pente du terrain pour dissimuler la centrale des regards.

Le terrain étant en hauteur, la parcelle « plantée » de panneaux solaires sera peu visible depuis la voie publique.

- Le parti retenu est une faible hauteur des panneaux solaires mis en place et un habillage clair pour tous les bâtiments techniques. Une plantation d'arbres au nord et à l'ouest dans la pente du terrain contribue à atténuer l'impact visuel de la centrale dans son environnement. Ainsi la centrale photovoltaïque du plateau de la Mûre s'insère avec discrétion dans le paysage environnant.

Architecture Design Urbanisme
Raphaël SOUCARET
Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12
rsoucaret@yahoo.fr www.soucaret-architecte.fr
46 chemin de la Vérane 13880 Velaux

M.Ouv: MARSEILLE SOLEIL SAS
71 Traverse de la Michèle
13015 MARSEILLE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
Lieu dit: ISDI DU PLATEAU DE LA MURE
13015 MARSEILLE

VISA

SOUCARET RAPHAEL Architecte DPLG

NOTICE EXPLICATIVE
TERRAIN ET ABORDS
PROJET

PHASE PC
DATE: 14/01/2020

PC-04-3

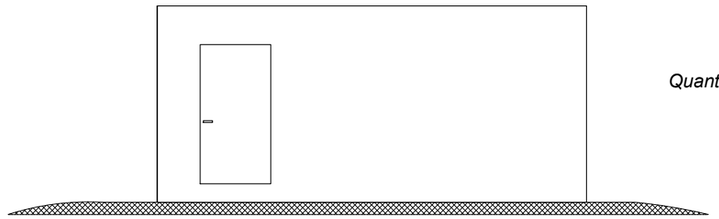

Quantité : 4

VUE DE DERRIERE

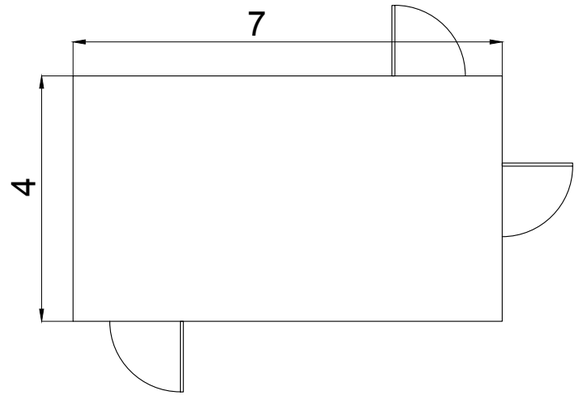

VUE DE DESSUS

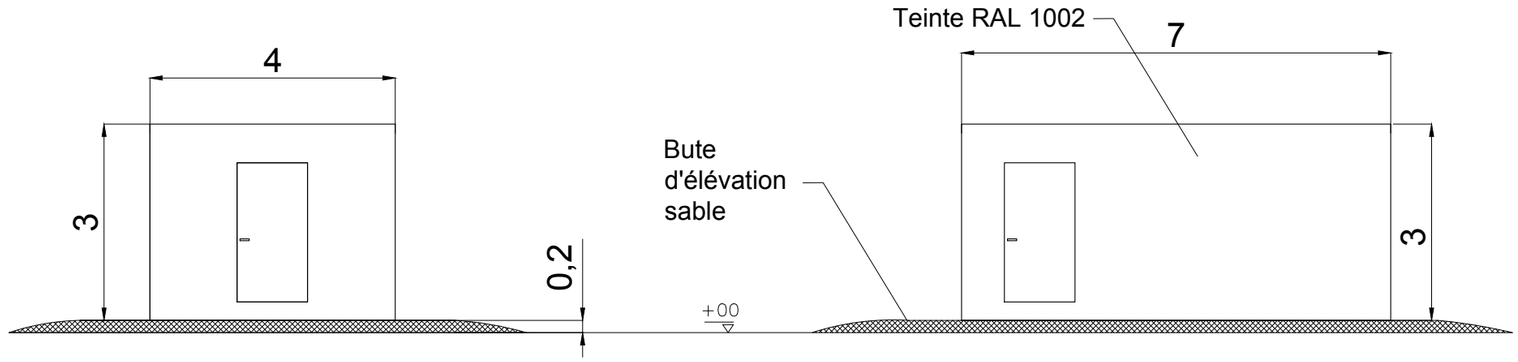

VUE DE PROFIL

VUE DE FACE

Architecture Design Urbanisme
Raphaël SOUCARET
Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12
rsoucaret@yahoo.fr www.soucaret-architecte.fr
46 chemin de la Vérane 13880 Velaux

M.Ouv: MARSEILLE SOLEIL SAS
71 Traverse de la Michèle
13015 MARSEILLE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
Lieu dit: ISDI DU PLATEAU DE LA MURE
13015 MARSEILLE

VISA

SOUCARET RAPHAEL Architecte DPLG

POSTE DE TRANSFORMATION
ECHELLE 1/100
PROJET

PHASE PC
DATE: 14/01/2020

PC-05-1

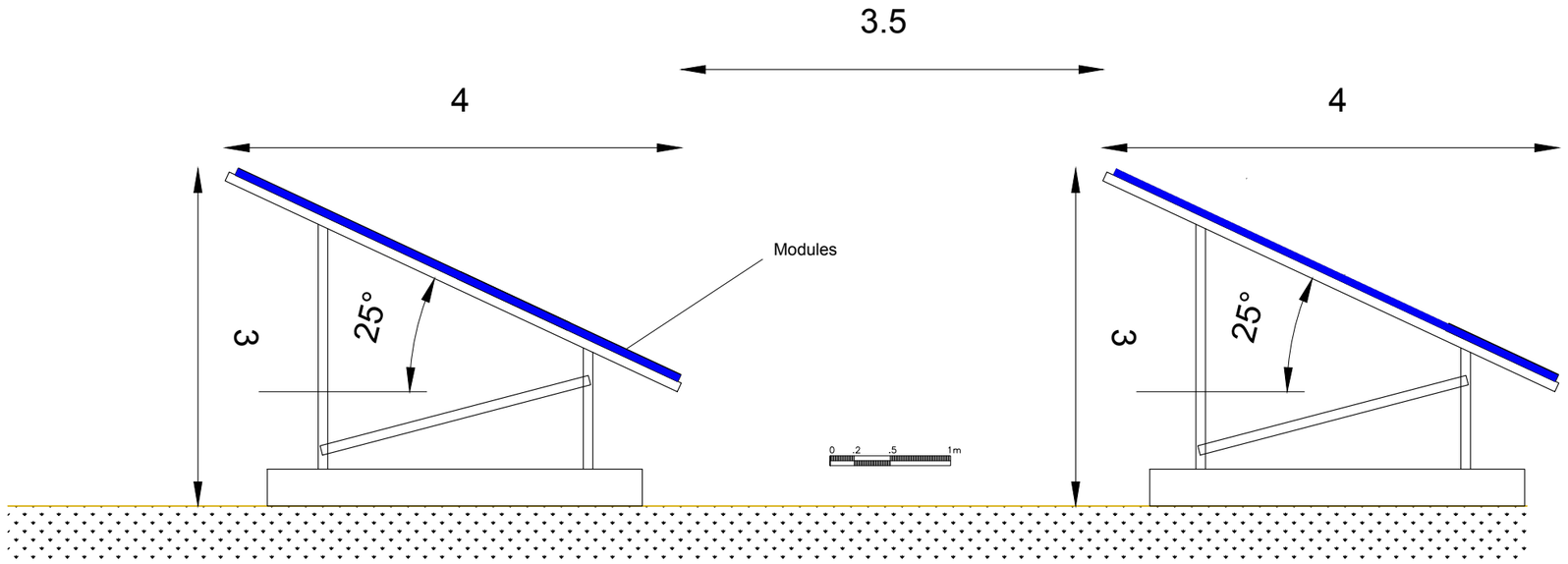

STRUCTURE SUPPORT VUE EN COUPE ECH; 1/50

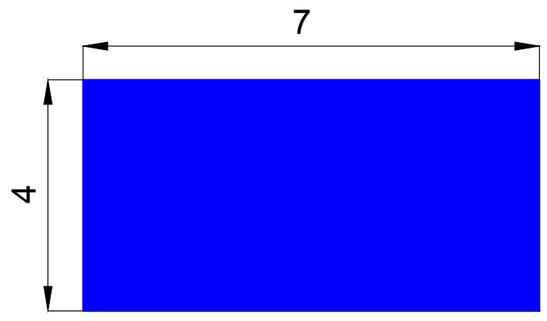

STRUCTURE SUPPORT VUE EN PLAN ECH; 1/100

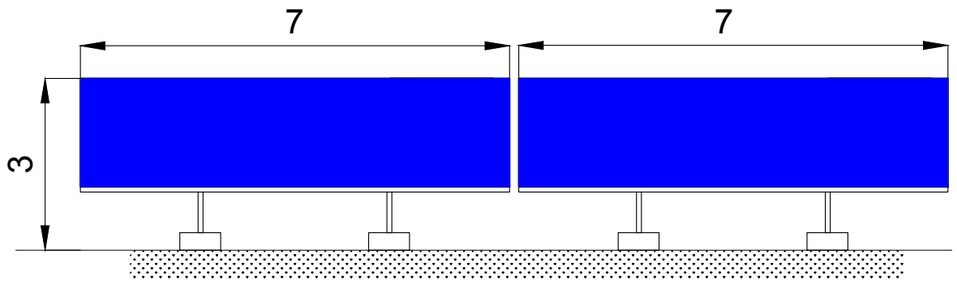

STRUCTURE SUPPORT VUE EN ELEVATION ECH; 1/100

0 2 10m

Architecture Design Urbanisme
Raphaël SOUCARET
Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12
rsoucaret@yahoo.fr www.soucaret-architecte.fr
46 chemin de la Vérane 13880 Velaux

Maîtrise d'Ouvrage:LA MICHELE
71 Traverse de la Michèle
13015 MARSEILLE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
Lieu dit: ISDI DU PLATEAU DE LA MURE
13015 MARSEILLE

VISA

SOUCARET RAPHAËL Architecte DPLG

STRUCTURE SUPPORT
ECHELLE 1/100 ET 1/50
PROJET

PHASE PC
DATE: 14/01/2020

PC-05-2

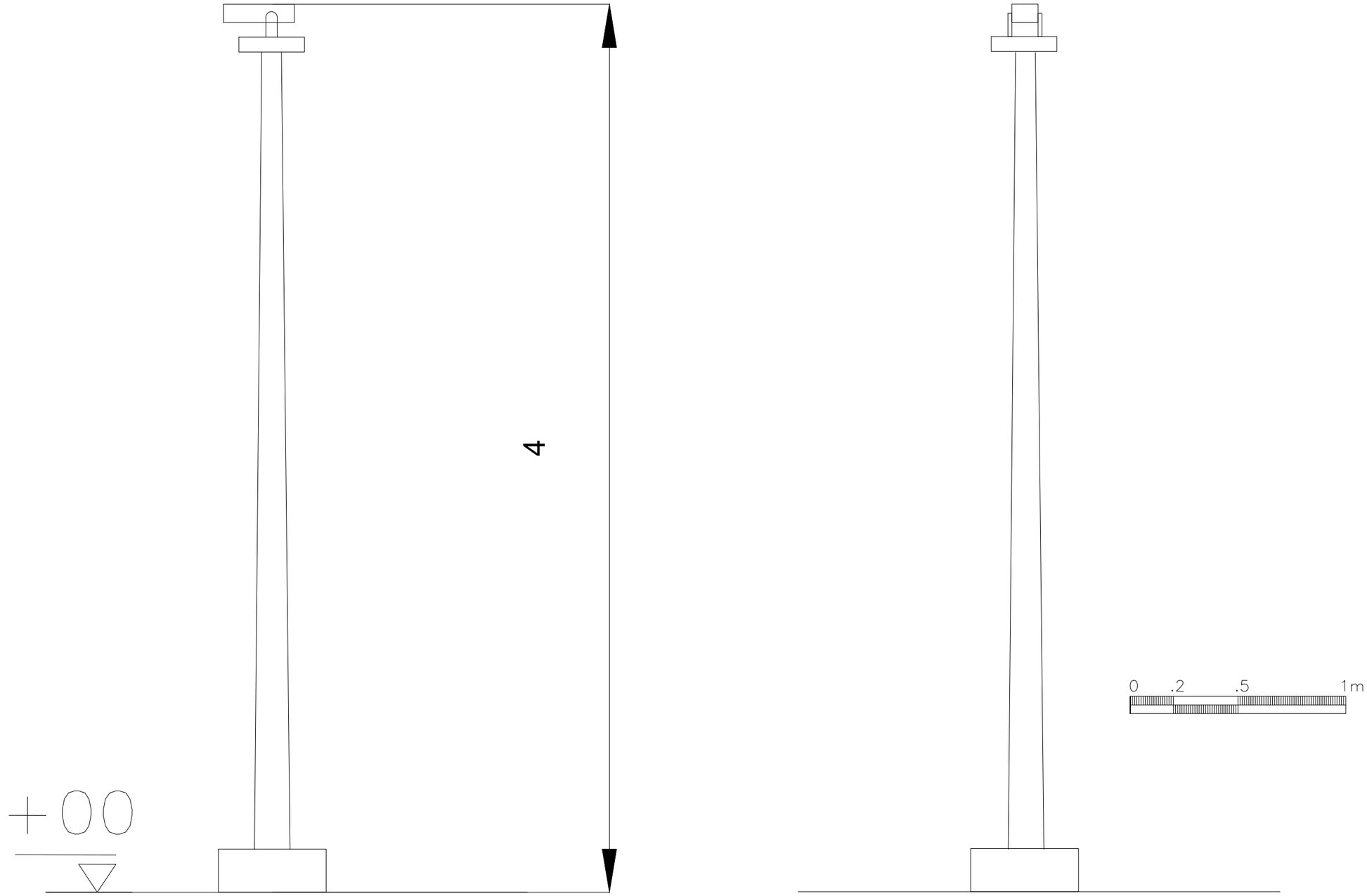

Quantité : 2

Architecture Design Urbanisme
Raphaël SOUCARET
Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12
rsoucaret@yahoo.fr www.soucaret-architecte.fr
46 chemin de la Vérane 13880 Velaux

M.Ouv: MARSEILLE SOLEIL SAS
71 Traverse de la Michèle
13015 MARSEILLE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
Lieu dit: ISDI DU PLATEAU DE LA MURE
13015 MARSEILLE

VISA

SOUCARET RAPHAËL Architecte DPLG

ELEVATION DU MAT
DE VIDEOSURVEILLANCE
ECHELLE 1/20

PHASE PC
DATE: 14/01/2020

PC-05-3

PC Photo 01 avant construction

PC Photo 01 après construction

Architecture Design Urbanisme
Raphaël SOUCARET
Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12
rsoucaret@yahoo.fr www.soucaret-architecte.fr
46 chemin de la Vérane 13880 Velaux

M.Ouv: MARSEILLE SOLEIL SAS
71 Traverse de la Michèle
13015 MARSEILLE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
Lieu dit: ISDI DU PLATEAU DE LA MURE
13015 MARSEILLE

VISA

SOUCARET RAPHAEL Architecte DPLG

PHOTOGRAPHIE
INSERTION
ET EXISTANT

PHASE PC
DATE: 14/01/2020

PC-06-07-1

PC Photo 02 avant construction

PC Photo 02 après construction

Architecture Design Urbanisme
Raphaël SOUCARET
Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12
rsoucaret@yahoo.fr www.soucaret-architecte.fr
46 chemin de la Vérane 13880 Velaux

M.Ouv: MARSEILLE SOLEIL SAS
71 Traverse de la Michèle
13015 MARSEILLE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
Lieu dit: ISDI DU PLATEAU DE LA MURE
13015 MARSEILLE

VISA

SOUCARET RAPHAEL Architecte DPLG

PHOTOGRAPHIE
INSERTION
ET EXISTANT

PHASE PC
DATE: 14/01/2020

PC-06-07-2

PC Photo 03 Etat des lieux

PC Photo 03 après construction

Architecture Design Urbanisme
Raphaël SOUCARET
Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12
rsoucaret@yahoo.fr www.soucaret-architecte.fr
46 chemin de la Vérane 13880 Velaux

M.Ouv: MARSEILLE SOLEIL SAS
71 Traverse de la Michèle
13015 MARSEILLE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
Lieu dit: ISDI DU PLATEAU DE LA MURE
13015 MARSEILLE

VISA

SOUCARET RAPHAEL Architecte DPLG

PHOTOGRAPHIE INSERTION ET EXISTANT

PHASE PC
DATE: 14/01/2020

PC-06-07-3

PC Photo 04 Etat des lieux

PC Photo 04 après construction

PC Photo 04 : 10 ans après construction

Architecture Design Urbanisme
Raphaël SOUCARET
Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12
rsoucaret@yahoo.fr www.soucaret-architecte.fr
46 chemin de la Vérane 13880 Velaux

M.Ouv: MARSEILLE SOLEIL SAS
71 Traverse de la Michèle
13015 MARSEILLE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
Lieu dit: ISDI DU PLATEAU DE LA MURE
13015 MARSEILLE

VISA

SOUCARET RAPHAËL Architecte DPLG

PHOTOGRAPHIES ENVIRONNEMENT LOINTAIN

PHASE PC
DATE: 14/01/2020

PC-08

Architectes
SOUCARET

Opération 19.15 LA MICHELLE

Objet PC 11-1 Attestation environnementale

Date 08/01/2020

Destinataire Service Urbanisme de la Ville de Marseille

ATTESTATION DE L'ARCHITECTE

Je, soussigné, Raphaël SOUCARET, demeurant au 46 Chemin de la Vérane à Velaux, ayant établi mes bureaux à la même adresse, tél 04 13 05 98 02, atteste que, le projet de permis de construire d'un parc photovoltaïque au Lieu dit ISDI DU PLATEAU DE LA MURE, à Marseille est conforme au préconisations du dossier d'études nommé « Projet de parc photovoltaïque de la Michèle Etude d'Impact » daté d'octobre 2019 en version 1 du 23/10/2019, qui traite au cas par cas et qui a été directement déposé à la DREAL suite à la présentation du projet à la CTDEN le 18 septembre 2018, qui a évalué favorablement le projet.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Velaux, le 08/01/2020

SOUCARET
RAPHAËL
Architecte DPLG

Raphaël SOUCARET, architecte

Architecte d.p.l.g. croa paca 01571 cnoa 073876 siret 502 778 970 000 17 www.soucaret-architecte.fr
SOUCARET Raphaël 46 Chemin de la Vérane 13880 Velaux Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12

Architectes
SOUCARET

Opération 19.15 LA MICHELLE

Objet ~~PC 11-1 Attestation environnementale~~
PC 12 - Attestation (Art. R. 431-16 e)

Date 08/01/2020

Destinataire Service Urbanisme de la Ville de Marseille

ATTESTATION DE L'ARCHITECTE

Je, soussigné, Raphaël SOUCARET, demeurant au 46 Chemin de la Vérane à Velaux, ayant établi mes bureaux à la même adresse, tél 04 13 05 98 02, atteste que concernant le projet d'un parc photovoltaïque au Lieu dit ISDI DU PLATEAU DE LA MURE, à Marseille les règles parasismiques au moment du dépôt du permis de construire ont été prises en compte.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Velaux, le 08/01/2020

SOUCARET RAPHAËL Architecte DPLG

Raphaël SOUCARET, architecte

Architectes
SOUCARET

Opération 19.15 LA MICHELLE

Objet PC 13 Attestation Plan de Prévention des Risques Incendie

Date 08/01/2020

Destinataire Service Urbanisme de la Ville de Marseille

ATTESTATION DE L'ARCHITECTE

Je, soussigné, Raphaël SOUCARET, demeurant au 46 Chemin de la Vérane à Velaux, ayant établi mes bureaux à la même adresse, tél 04 13 05 98 02, atteste que selon les prescriptions de l'article R431-16 f) du code de l'urbanisme,

et concernant le projet d'un parc photovoltaïque au Lieu dit ISDI DU PLATEAU DE LA MURE, à Marseille

- Je certifie par la présente que le projet référencé ci-dessus, prend bien en compte les textes du PLAN de PREVENTION des RISQUES d'INCENDIE DE FORET des Bouches du Rhone.
- Qu'il prend aussi en compte l'avis du contre-amiral Patrick Augier dans son annexe du 22 octobre 2019, référence : N° S 2098 BMPM/PVT/IC/K000P/NP,
- Ce projet est réalisé selon l'étude du BET « TYSILIO » au sis ZA Agavon - Synergiparc Porte 14, 1 avenue jean jaurès 13170 Les Pennes Mirabeau – France

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Velaux, le 08/01/2020

SOUCARET RAPHAËL Architecte DPLG

Raphaël SOUCARET, architecte

Architecte d.p.l.g. croa paca 01571 cnoa 073876 siret 502 778 970 000 17 www.soucaret-architecte.fr
SOUCARET Raphaël 46 Chemin de la Vérane 13880 Velaux Tél 04 13 05 98 02 Mob 06 03 44 80 12

VILLE DE MARSEILLE
BATAILLON DE MARINS-POMPIERS

Division prévention

Bureau installations classées

Affaire suivie par : A.T.

Marseille, le 22 OCT. 2019

N° S2038 BMPM/PVT/IC/K000P/NP

Le contre-amiral Patrick Augier
commandant le bataillon de marins-pompiers de Marseille

à

Monsieur Jean Pellet
directeur général Tysilio – assistant à maitrise d'ouvrage du projet

OBJET : réalisation d'un parc photovoltaïque au sol – Lieux dits Les Lombards et la Michèle – 13015 Marseille.

REFERENCE : demande d'avis par mail en date du 20 septembre 2019.

P. JOINTE : une annexe.

Monsieur le directeur,

En réponse à la demande d'avis rappelée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaitre en annexe les remarques qu'il y a lieu de prendre en compte.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le commandant du bataillon de marins-pompiers de Marseille,
par délégation, le capitaine de frégate Guy Velu
chef de la division prévention.

DESTINATAIRE :
- à l'attention de Monsieur Jean Pellet - directeur général Tysilio - ZA Agavon - Synergiparc – porte 14 – 1 avenue jean jaurès – 13170 Les Pennes mirabeau.

COPIES :
- PVT1/PVT4/ IC ;
- Pelurier - Archives générales.

Ville de Marseille – Bataillon de Marins-Pompiers – Division Prévention – 9, boulevard de Strasbourg – 13233 Marseille Cedex 20
Tél. : 04.96.11.76.00 - Fax : 04.96.11.75.94
prevention@bmpm.gouv.fr

ANNEXE à la transmission N°S 2019 BMPM/PVT/IC/K000P/NP du 22 OCT. 2019

REALISATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL -
LIEUX DITS LES LOMBARDS ET LA MICHELE – 13015 MARSEILLE.

1. Réaliser l'installation conformément aux textes en vigueur, notamment les normes NFC 15-100, UTE C15-712 et du guide réalisé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), du Syndicat des Energies Renouvelables (SER) baptisé " Spécifications techniques relatives à la protection des personnes et des biens dans les installations photovoltaïques raccordées au réseau (1er décembre 2008).

2. Prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées afin que :
- les travaux ne soient pas la cause de départ d'incendie ou de pollution ;
- les arrêtés préfectoraux en vigueur au moment du chantier, portant sur l'emploi du feu et l'accessibilité dans les massifs forestiers soient respectés ;
- les travaux ainsi que la zone d'implantation du site ne modifient en rien l'accessibilité aux massifs forestiers ni à des tiers.

3. Faciliter l'intervention des secours au moyen de plans d'accès sur lesquels les emplacements des locaux techniques onduleurs seront signalés avec consignes et numéros d'urgence, l'ensemble du site devant être accessible aux engins des services de secours.

4. Apposer un pictogramme dédié au risque photovoltaïque:
- à l'extérieur de l'enceinte, au niveau d'accès des secours ;
- aux accès aux volumes et locaux abritant les équipements techniques relatifs à l'énergie photovoltaïque ;
- sur les câbles DC tous les 5 mètres.

5. Clôturer le site sur 2 mètres de hauteur, des panneaux signalant le risque et l'interdiction de pénétrer devront être apposés sur son pourtour.

6. S'assurer que les locaux techniques « onduleurs et transformateurs» possèdent des parois coupe-feu de degré deux heures.

7. Prendre toutes les dispositions afin d'éviter pour les intervenants et notamment les services de secours tout risque de choc électrique au contact d'un conducteur actif de courant continu sous tension. Cet objectif peut notamment être atteint par la mise en place d'un système de coupure d'urgence de la liaison DC, positionné au plus près de la chaîne photovoltaïque, piloté à distance depuis une commande regroupée avec le dispositif de mise hors tension des installations si existant.
Leurs implantations devront faire l'objet d'une validation par la division prévention du BMPM.

8. Positionner une coupure générale simultanée de l'ensemble des onduleurs de façon visible et identifiée par la mention : " Attention - Présence de deux sources de tension : 1- Réseau de distribution ; 2- Panneaux photovoltaïques " en lettres noires sur fond jaune.

9. Pré positionner à proximité des locaux à risque les moyens de secours suivants:
- bac à sable 100 l ;
- extincteurs portatifs ;
- 150 kg poudre sur roue ;
- 150 kg CO2 sur roue.

10. Déterminer la défense contre l'incendie (PI de 100 mm, extincteurs) en accord avec la division prévention du bataillon de marins-pompiers de Marseille (9, boulevard de Strasbourg - 13003 Marseille) avant le commencement des travaux.

A cet effet, il y a lieu de transmettre 4 jeux de plans au format A3 comprenant chacun :
- un plan de situation ;
- un plan de masse ;
et un CD-Rom ou DVD-Rom reprenant l'ensemble des plans de l'établissement et précisant notamment les différents moyens de secours.

11. Prévoir une rétention pour la pollution accidentelle et pour les eaux d'extinction.

12. Tenir à la disposition des services en charge du contrôle et du suivi administratif de l'établissement, le rapport final de l'organisme agréé assorti de la levée des réserves éventuelles.

13. S'assurer de limiter le risque lié au feu de forêt en assurant un débroussaillement de la totalité de l'emprise jusqu'à 20 mètres autour de la clôture ainsi qu'un décapage sur une distance de 50 mètres autour des installations à risque d'incendie.